

### **La fermeture d'une résidence-services à Gosselies**

La presse a fait écho, cet automne, de la fermeture d'une résidence à Gosselies. Il s'agit de la Résidence-services « Massimo ».

La Députée régionale, Madame Graziana TROTTA, a interrogé le Ministre PREVOT par rapport à cette fermeture et par rapport au travail des inspecteurs de l'AViQ.

Dans sa réponse, le Ministre a tenu à dissiper tout malentendu : quoique sa dénomination puisse prêter à confusion, la Résidence Massimo n'est pas une résidence-services agréée par la Wallonie. Elle ne dispose d'aucun titre de fonctionnement. Cette structure d'accueil a abrité des personnes d'âges et d'horizons différents présentant des problèmes psychiatriques, des assuétudes (drogue, alcool), des problèmes de santé,...

Des conditions d'hygiène catastrophiques, un manque de soins et de personnel, des problèmes de gestion financière ont conduit le parquet de Charleroi à prendre cette décision de fermeture.

C'est le CPAS de Charleroi qui a veillé à reloger les résidents.

Monsieur le Ministre PREVOT a profité de cette question parlementaire pour préciser que le service d'inspection des établissements d'hébergement et d'accueil pour aînés en Wallonie est actuellement composé de dix agents dont sept agents temps plein. Parmi ces derniers, trois agents viennent de rejoindre l'équipe ce 3 octobre 2016 à la mise en route de l'AViQ à Charleroi.

Cette nouvelle équipe poursuivra les inspections comme les années précédentes.

Pour information, en 2015, 666 visites d'établissements ont été réalisées. En 2016, jusqu'à fin septembre c'étaient 457 visites d'inspection qui avaient déjà eu lieu.

***Lien vers cette question parlementaire sur le site de la Wallonie :***

***[https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id\\_doc=73502](https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=73502)***